

## **GAZODUC BÉCANCOUR**

### **AVIS DE PROJET AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN  
ci-après appelé SCGM**

**23 AVRIL 2003**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>ii</b>
<b>1. PROMOTEUR</b> .....	<b>1</b>
<b>2. CONSULTANT MANDATÉ PAR SCGM</b> .....	<b>1</b>
<b>3. TITRE DU PROJET</b> .....	<b>2</b>
<b>4. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET</b> .....	<b>2</b>
<b>5. LOCALISATION DU PROJET</b> .....	<b>2</b>
<b>6. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET</b> .....	<b>4</b>
<b>7. DESCRIPTION DU MILIEU ET ÉLÉMENTS PARTICULIERS</b> .....	<b>5</b>
7.1 Description du milieu .....	5
7.2 Éléments particuliers .....	6
<b>8. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS</b> .....	<b>8</b>
<b>9. PRINCIPALES RÉPERCUSSIONS APPRÉHENDÉES</b> .....	<b>8</b>
9.1 Ressource sol .....	8
9.2 Ressource eau.....	9
9.3 Ressource air.....	10
9.4 Ressources biologiques.....	10
9.5 Aspects socio-économiques .....	11
<b>10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET ET COÛTS</b> .....	<b>13</b>
<b>11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES</b> .....	<b>13</b>
<b>12. MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE</b> .....	<b>13</b>
<b>13. CERTIFICAT RELATIF À L'AVIS DE PROJET</b> .....	<b>14</b>

### **ANNEXE**

**ANNEXE A : Documents administratifs**



**LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Zone à l'étude projetée .....3

## 1. PROMOTEUR

Le promoteur du projet est la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM). SCGM est le principal distributeur de gaz naturel au Québec, livrant 97 % du gaz naturel consommé au Québec.

La personne responsable de la coordination et de la direction du projet est M. Robert Rousseau, chargé de projets, qui sera également responsable de tous les aspects techniques du projet. Toutes les communications relatives au présent avis de projet en vue de l'obtention du certificat d'autorisation et aux questions de réglementation environnementale peuvent lui être acheminées aux coordonnées suivantes :

M. Robert Rousseau, chargé de projets  
Société en commandite Gaz Métropolitain  
2300, rue Jean-Perrin  
Neufchâtel (Québec) G2C 1K8  
Téléphone : (418) 845-3517  
Télécopieur : (418) 845-3509  
Courriel : [rrousseau@gazmet.com](mailto:rrousseau@gazmet.com)

L'annexe A présente les documents pertinents.

## 2. CONSULTANT MANDATÉ PAR SCGM

SCGM a retenu les services de la firme d'experts-conseils Urgel Delisle et associés inc. (UDA inc.) pour l'accompagner dans la préparation et la présentation des documents pertinents à l'obtention des autorisations nécessaires en vue de l'implantation du projet. UDA inc. est une firme spécialisée en agriculture, en foresterie et en environnement. Le responsable du projet est M. Claude Veilleux, ing. et agr. M. Veilleux peut être rejoint aux coordonnées suivantes :

M. Claude Veilleux, ing. et agr.  
Urgel Delisle & associés inc.  
426, chemin des Patriotes  
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec) J0H 2G0  
Téléphone : (450) 584-2207  
Télécopieur : (450) 584-2523  
Courriel : [cveilleux@udainc.com](mailto:cveilleux@udainc.com)

### **3. TITRE DU PROJET**

Le titre du projet faisant l'objet du présent avis porte le nom de « Gazoduc Bécancour ». Le promoteur se propose d'élaborer, de construire et d'exploiter un gazoduc qui relierait la conduite de transmission appartenant à Gazoduc TQM, située généralement en bordure de l'autoroute 40 dans la région de Trois-Rivières, au parc industriel et portuaire de la ville de Bécancour. La figure 1 localise le réseau de Gazoduc TQM sur la rive nord du fleuve ainsi que le parc industriel et portuaire de Bécancour.

### **4. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET**

L'objectif principal du projet consiste à fournir le gaz naturel nécessaire pour alimenter l'usine de cogénération projetée par la compagnie TransCanada Énergie dans le parc industriel et portuaire de Bécancour (PIPB). Ce nouveau gazoduc permettrait également de consolider le réseau local de distribution de SCGM dans le PIPB. Présentement, ce réseau est alimenté par une conduite prenant son origine sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, soit plus précisément au sud de la route 138 et tout juste en aval du pont Laviolette pour rejoindre le PIPB. Cette conduite est présentement exploitée à sa pleine capacité pour répondre à la demande de la clientèle actuelle du PIPB. La présence d'une seconde conduite d'une capacité nettement supérieure permettrait de boucler cette partie du réseau, d'assurer une meilleure sécurité de livraison et d'approvisionner les usines/industries futures, autres que l'usine de cogénération de TransCanada Énergie, pouvant s'implanter éventuellement dans le PIPB.

### **5. LOCALISATION DU PROJET**

La SCGM étudie présentement en collaboration avec la firme UDA les divers axes possibles pour le gazoduc projeté. Ces axes seront dictés principalement par les points de raccordement possibles sur le réseau de Gazoduc TQM et les limites techniques des équipements disponibles pour permettre la traversée du fleuve Saint-Laurent et les



URCEL DELISLE & ASSOCIÉS INC.  
Experts-conseils  
Agriculture, forêts et environnement



Gaz Métropolitain

Projet:

GAZODUC BÉCANCOUR

Titre:

Zone à l'étude projetée

LEGENDE :  
Zone à l'étude projetée  
Gazoduc TQM, gazoduc existant  
Point de livraison projeté  
Zone de raccordement la plus probable au réseau de Gazoduc TQM

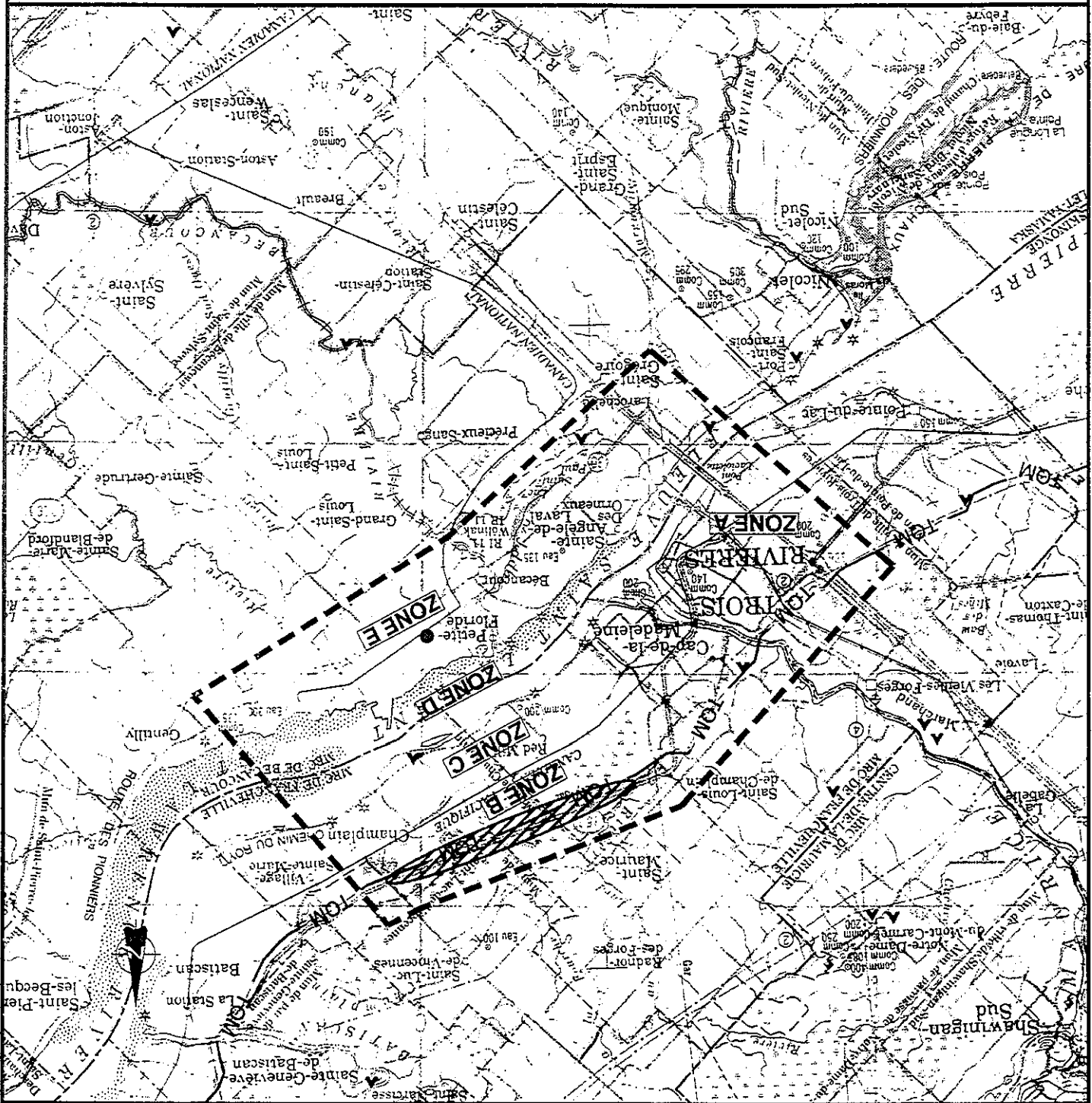


Figure: 1  
Fichier: 3314c901.dwg - 311.#

Échelle approx.: 1:250 000  
Référence: carte topo 311

Date: 03-04-23  
Préparé par: Claude Veilleux, Ing. & agr.  
Vérifié par: Claude Veilleux, Ing. & agr.

Date: 03-04-23  
Dessiné par: David Fortin, tech. f.  
Vérifié par: Claude Veilleux, Ing. & agr.



résultats de l'analyse environnementale. La figure 1 présente la zone à l'étude projetée pour l'étude des différents axes. Cette zone est délimitée grosso modo au nord par le réseau de Gazoduc TQM, au sud par l'autoroute 30, à l'ouest par l'autoroute 55 et à l'est par la route 261 sur la rive nord du fleuve et par la limite est du parc industriel et portuaire de Bécancour sur la rive sud.

Les axes considérés sont situés de part et d'autre de l'agglomération de Trois-Rivières. À ce stade-ci du projet, l'axe possible à l'ouest de cette agglomération (qui consiste à utiliser ou longer les emprises existantes de Gazoduc TQM et de Gaz Métropolitain) semble peu intéressant compte tenu notamment de la distance à parcourir qui correspond à environ au double de celle à franchir dans l'axe à l'est de la ville de Trois-Rivières. Ainsi, l'axe à privilégier pour le gazoduc sera fort probablement situé à l'est de l'agglomération de Trois-Rivières, en totalité ou en partie dans les municipalités soit de Trois-Rivières, de Champlain et/ou de Saint-Luc-de-Vincennes. Quant aux axes présentement à l'étude sur la rive sud du fleuve, ceux-ci sont tous situés dans la municipalité de Bécancour. La figure 1 localise la zone la plus probable au raccordement du réseau de Gazoduc TQM ainsi que le point de livraison dans le parc industriel et portuaire de Bécancour.

## 6. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Selon les études techniques réalisées jusqu'à présent, les caractéristiques techniques du projet seraient les suivantes :

Nombre de conduites :	1
Diamètre extérieur de la conduite :	508 mm (20")
Longueur totale :	env. 15 km pour un tracé à l'est de la ville de Trois-Rivières
Matériau et épaisseur de la conduite :	acier au carbone
Pression maximale d'opération :	7 070 kPA
Largeur de l'emprise permanente :	env. 23 mètres

Largeur de l'aire de travail temporaire contiguë à l'emprise permanente :	env. 10 mètres
Largeur totale de l'emprise permanente et de l'aire de travail temporaire :	env. 33 mètres
Aires de travail supplémentaires de part et d'autre des obstacles à franchir :	à définir
Champ de protection cathodique :	localisation à déterminer
Structures hors-sol :	
• Postes : - espace requis :	2 (points de départ et d'arrivée) 100 m X 100 m chacun
• Vannes de sectionnement :	2 (de part et d'autre du fleuve)
Panneaux de signalisation :	à chaque route, ligne de lot, etc.

## 7. DESCRIPTION DU MILIEU ET ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Cette section présente une description sommaire du milieu ainsi que les éléments particuliers.

### 7.1 Description du milieu

Le milieu concerné par le projet peut être divisé en cinq principales zones (voir figure 1). La première (zone A) correspond à l'agglomération de Trois-Rivières. Cette zone est entrecoupée dans un axe est-ouest par l'autoroute 40 et dans un axe nord-sud par la rivière Saint-Maurice.

La deuxième zone (zone B) est située également sur la rive nord du fleuve, immédiatement à l'est de l'agglomération de Trois-Rivières, entre le réseau de Gazoduc TQM et la voie ferrée du Canadien Pacifique. Il s'agit d'un secteur majoritairement boisé composé dans sa partie nord-ouest de peuplements de faible qualité colonisant des sols mal drainés.

La troisième zone (zone C) est comprise entre la voie ferrée du Canadien Pacifique et la rive nord du fleuve. La partie nord-est de cette zone est recouverte de peuplements forestiers de meilleure qualité que la zone précédente. La partie centrale de cette zone est située en zone agricole permanente et est cultivée de façon plus ou moins intensive. On retrouve le long de la route 138 et la bande entre cette route et la rive nord du fleuve quantité de résidences principales et de villégiature.

La quatrième zone (zone D) correspond au fleuve Saint-Laurent qui présente une largeur variant d'environ 1,7 à 3,5 km à l'intérieur de la zone considérée, avec des battures relativement importantes sur chaque rive et le chenal de la voie maritime.

La cinquième et dernière zone (zone E) correspond quant à elle aux espaces situés sur la rive sud du fleuve, entre ce dernier et l'autoroute 30. On y retrouve le parc industriel et portuaire de Bécancour à l'est, l'estuaire de la rivière Bécancour et l'île Montesson immédiatement à l'ouest, ainsi que des secteurs résidentiels, de villégiature et récréo-touristique en milieu agroforestier (généralement en zone agricole permanente) à l'ouest de la rivière Bécancour.

## 7.2 Éléments particuliers

Selon les informations colligées à ce jour, le secteur à l'étude présente certains éléments particuliers qui devront être analysés dans le cadre de l'étude d'impact notamment lors de l'étude de corridors, de variantes de tracé et du tracé.

### **Marécages et boisés**

La zone B située à l'est de l'agglomération de Trois-Rivières et au nord de la voie ferrée du Canadien Pacifique est généralement marécageuse et constituée de sol tourbeux et sableux saturés d'eau. À mesure qu'on se dirige vers l'est (échangeur 220 de l'autoroute 40) et le sud, les peuplements forestiers profitent de meilleures conditions de drainage et sont de meilleure qualité. La présence

de ces milieux humides (présentant à la fois des contraintes environnementales et techniques) sera prise en considération au niveau de la sélection du tracé.

### **Production de tabac**

Une entreprise de production de tabac jaune avait été identifiée dans le cadre d'un projet précédent. Cette ferme est localisée dans la zone B. On devra s'enquérir du statut actuel de cette ferme pour éviter autant que faire se peut de toucher à son infrastructure, à ses brise-vent et au secteur planifié pour son expansion (si une expansion est toujours prévue).

### **Secteurs de villégiature et milieu bâti en bordure du fleuve**

Les points de traversée considérés devront tenir compte de la présence des résidences en bordure du fleuve Saint-Laurent, résidences qui sont principalement utilisées en période estivale. Les développements urbains potentiels entre la route 138 et le fleuve devront également être étudiés. Selon la méthode de construction utilisée pour la traversée du fleuve, on devra certainement effectuer des sondages pour déterminer de façon précise la bathymétrie et préciser le type de matériau faisant partie du lit du fleuve. Une attention particulière sera portée quant à la date, à la durée des travaux et à la technique de traversée à privilégier ainsi qu'aux mesures de mitigation à préconiser.

### **Parc industriel et portuaire de Bécancour et voie maritime**

Une attention particulière devra être portée au niveau de la traversée du fleuve de façon à tenir compte des activités reliées à la voie maritime. Il en sera de même avec toute traversée dans le voisinage du port de Bécancour.

## 8. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

L'emprise nécessaire à l'implantation du gazoduc projeté serait localisée sur des terrains privés, sous le fleuve Saint-Laurent et dans le parc industriel et portuaire de Bécancour. Dans ce dernier cas, les terrains appartiennent soit aux industries présentes ou à la Société du parc. SCGM entend négocier une servitude de droit de passage et l'acquisition de terrains pour les infrastructures hors-sol (postes). Les terrains visés, les lots concernés ainsi que les propriétaires seront précisés dans le cadre de l'étude d'impact.

## 9. PRINCIPALES RÉPERCUSSIONS APPRÉHENDÉES

Les répercussions sur l'environnement, y compris les impacts de la construction du gazoduc proposé, seront identifiées et abordées dans le cadre de l'étude de corridors et de tracé à être réalisée dans le cadre de l'étude d'impact.

### 9.1 Ressource sol

Si on fait exception des installations hors-sol prévues au point de raccordement sur le réseau de Gazoduc TQM sur la rive nord du fleuve et au point de livraison dans le parc industriel et portuaire de Bécancour, de même qu'aux vannes de sectionnement à construire sur les rives du fleuve, le projet proposé n'entraînera pas la perte de sols. En ce qui concerne les milieux cultivés pour lesquels la protection des sols revêt une grande importance, il faut noter que la construction d'un gazoduc empêche toute culture sur les emprises permanentes et temporaires durant la période de construction et probablement l'année suivante pour certains secteurs de l'emprise. L'expérience des deux dernières décennies au Québec démontre qu'il est généralement possible de remettre l'emprise en état à l'intérieur d'une période relativement courte. SCGM verra à compenser toute perte de récolte et toutes les mesures raisonnables seront mises de l'avant pour préserver les sols et les infrastructures propres à l'exploitation des fermes. Des mesures de mitigation générales et spécifiques seront prescrites pour tenir compte de la protection du milieu cultivé et de ses sols.

Le gazoduc est susceptible de traverser des zones à risques d'érosion. Ces zones, si elles ne peuvent être évitées, feront l'objet de la mise en place de mesures spécifiques afin de limiter ou éviter tout impact sur ces milieux.

## 9.2 Ressource eau

### **Eaux souterraines**

Il est anticipé que les travaux de construction du gazoduc n'auront pas d'impact sur la nappe phréatique et sur son utilisation. Il y a toujours les impacts résultant d'incidents (fuites possibles d'hydrocarbures sur des équipements et la machinerie de construction, déversements fortuits lors des ravitaillements et de l'entretien des équipements par exemple) qui sont possibles. Ceux-ci sont généralement de faible ampleur et localisés. Les mesures devant être mises en place lors de la construction pour prévenir tout impact sur la nappe phréatique dans le voisinage du gazoduc seront précisées dans le cadre de l'étude d'impact.

### **Eaux de surface**

Les travaux de construction ainsi que les installations prévues seront planifiés de façon à maintenir en tout temps le drainage de surface. L'étude d'impact permettra d'identifier les sources potentielles pouvant causer un impact sur les eaux de surface et indiquera les mesures à mettre en place.

À ce stade-ci du projet, peu ou pas d'impacts résiduels sont à prévoir quant à la ressource eau.

### 9.3 Ressource air

#### **Poussière**

La présence de poussières, par temps très sec, est susceptible d'affecter la qualité de l'air ambiant lors de la construction. De façon générale, les sources potentielles de poussières dans l'air ambiant pour un tel projet et les mesures correctrices appropriées sont bien connues. L'étude d'impact identifiera les sources potentielles de poussières ainsi que les actions correctrices à appliquer de sorte qu'aucun effet négatif relié à la poussière n'est à envisager lors de la construction du gazoduc.

#### **Odeurs**

Dans le cadre de l'exploitation du gazoduc, l'une des mesures de sécurité appliquée consiste à odoriser le gaz naturel pour permettre sa détection. Ainsi, certaines odeurs sont susceptibles d'être émises dans l'air ambiant bien que toutes les mesures soient prises pour éviter ce dégagement d'odeurs. À cet effet, les postes (points de départ et d'arrivée) incluant divers équipements dont notamment l'odorisation seront construits selon les normes de l'industrie de façon à rencontrer les exigences requises en matière d'émission d'odeurs par les municipalités concernées.

### 9.4 Ressources biologiques

#### **Végétation et faune en milieu terrestre**

La construction du gazoduc projeté en milieu terrestre nécessitera au minimum le déboisement d'une emprise d'environ 23 mètres de largeur en milieu boisé. Les répercussions d'un tel déboisement sont généralement atténuées lorsque cette nouvelle emprise est adjacente à des corridors existants tels qu'infrastructures de transport ou encore chemins d'exploitation forestière. Des ajustements au niveau du tracé et de la largeur de l'emprise peuvent être considérés pour tenir compte d'éléments particuliers tels que les écosystèmes

exceptionnels et les peuplements d'érables. Il en est également de même avec les espèces rares ou menacées et leur habitat susceptibles d'être rencontrés dans le voisinage du tracé considéré de sorte que les impacts seront grandement diminués ou évités.

### **Végétation et faune en milieu aquatique**

La réalisation du projet nécessitera la traversée du fleuve Saint-Laurent ainsi que quelques petits cours d'eau. Les habitats aquatiques exceptionnels seront considérés dès l'étude de corridors. Les habitats aquatiques ne pouvant être évités par le tracé retenu seront caractérisés et des mesures spécifiques (touchant la méthode de traversée et la période des travaux par exemple) seront mises en place.

## 9.5 Aspects socio-économiques

### **Agglomérations rurales et urbaines**

La Ville de Trois-Rivières constitue la principale agglomération urbaine à l'intérieur du secteur considéré pour l'élaboration du projet. Les corridors et les tracés considérés devront de toute évidence être localisés au pourtour de cette agglomération, à des endroits non susceptibles de nuire à son développement. La localisation du gazoduc devra tenir compte également des agglomérations rurales le long de la route 138 et du rang Saint-Pierre sur la rive nord du fleuve ainsi que le long de la route 132 sur la rive sud. Une bonne localisation du gazoduc par rapport aux agglomérations existantes et à leur axe de développement permettra de limiter les impacts.

### **Accès et circulation routière**

Le secteur considéré pour l'implantation du gazoduc est bien pourvu en voie d'accès et aucune augmentation significative du trafic routier n'est à prévoir. Toutefois, une attention spéciale devra être portée lors de la traversée du fleuve,



plus particulièrement lors du tirage de la conduite sous le fleuve qui risque d'affecter de façon temporaire la circulation au niveau de la route 138 dans le cas d'une traversée à l'est de l'agglomération de la Ville de Trois-Rivières.

### **Niveau sonore**

La construction d'un gazoduc implique l'utilisation d'équipements pouvant être une cause temporaire d'augmentation du niveau du bruit. Il en sera également de même aux postes prévus (points de départ et d'arrivée) lorsque ces derniers seront en opération. Les mesures correctrices reliées au contrôle du bruit sont également bien connues et permettent généralement de maintenir des niveaux sonores acceptables.

Les sources potentielles de bruit lors de la construction et de l'exploitation du réseau seront évaluées dans l'étude d'impact et les mesures correctrices si requises y seront indiquées. Il faut mentionner que les installations hors-sol susceptibles d'être une source de bruit seront situées dans le voisinage de l'autoroute 40, qui est elle-même une source de bruit, et dans le parc industriel et portuaire de Bécancour, de sorte que les effets négatifs sur le niveau sonore dans le voisinage de ces installations ne seront pas significatifs.

### **Impacts visuels**

La plupart des installations seront souterraines à l'exception des postes prévus et des vannes de sectionnement à construire de part et d'autre du fleuve. Les impacts visuels anticipés seront liés en majeure partie à la présence du poste près de l'autoroute 40 et à l'ouverture probable de corridors en milieu boisé. Ces impacts seront évalués lors de l'étude d'impact et les mesures d'atténuation (si requises) seront précisées.

### **Impacts résiduels**

La perte de superficies boisées, les restrictions au niveau de la construction de toute forme de bâtiments ou autres infrastructures sur l'emprise sont les deux

principaux impacts résiduels permanents reliés au projet. Figurent également comme impacts résiduels, les impacts visuels et sonores liés à la présence des infrastructures hors-sol et les impacts visuels liés à l'ouverture probable de corridors en milieu boisé. Il est toutefois possible d'atténuer ces derniers impacts par la mise en place d'écrans visuels et sonores.

#### **10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET ET COÛTS**

Sous réserve des autorisations réglementaires et gouvernementales, le promoteur prévoit débiter la construction au printemps 2005 pour une mise en gaz en octobre 2005. L'évaluation des coûts de construction indique qu'environ 48 millions de dollars seront requis pour réaliser le projet. Des études technico-économiques plus approfondies seront réalisées pour valider ces coûts.

#### **11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES**

Ce projet permettra d'assurer une desserte en gaz naturel des autres entreprises situées dans le parc industriel et portuaire de Bécancour.

#### **12. MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Les modalités de consultation publique ne sont pas encore définitivement déterminées. Toutefois, il est prévu que le plan de communication inclura notamment la publication d'avis publics dans les journaux locaux et régionaux afin d'inviter la population à participer à des rencontres de type « Portes ouvertes » pour informer et consulter celle-ci de façon adéquate au sujet du projet. Également, des rencontres auront lieu avec les municipalités touchées pour tenir compte, entre autres, des développements actuels et futurs et avec les propriétaires concernés par le tracé de moindre impact pour s'assurer de planifier adéquatement le projet et prévoir les mesures de mitigation spécifiques.

**13. CERTIFICAT RELATIF À L'AVIS DE PROJET**

Nous certifions que tous les renseignements contenus au présent avis de projet relatif au projet de construction du Gazoduc Bécancour, sont exacts et au meilleur de notre connaissance.



Claude Veilleux, ing. & agr.

Urgel Delisle & associés inc.

Le 23 avril 2003

K:\3314\3314Av01.doc

ANNEXE

## ANNEXE A

### Documents administratifs

**GAZ MÉTROPOLITAIN, INC.**

**Certificat**

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée du Comité exécutif du Conseil d'administration de Gaz Métropolitain, inc. tenue le 25 mars 1993.

---

**CERTIFICATS D'AUTORISATION EN VERTU DE  
LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu:**

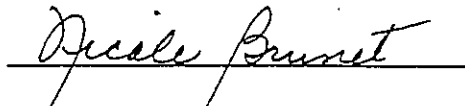
**QUE** la Compagnie, agissant à titre de commandité de Société en commandite Gaz Métropolitain, soit et elle est par les présentes autorisée à présenter des demandes de certificats d'autorisation au Ministère de l'environnement du Québec, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement; et

**QUE** l'un ou l'autre du vice-président, Exploitation, du directeur, Ingénierie et Construction, du secrétaire corporatif ou du secrétaire adjoint, soit et il est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Compagnie, lesdites demandes de certificats.

\*\*\*\*\*

Je soussignée, NICOLE BRUNET, Secrétaire adjoint de Gaz Métropolitain, inc., certifie que la résolution susmentionnée a dûment été adoptée par le Comité exécutif du Conseil d'administration de la Compagnie lors d'une assemblée tenue le 25 mars 1993 et que ladite résolution est toujours en vigueur.

DATÉ à Montréal, ce 27<sup>e</sup> jour de février 2001.

  
\_\_\_\_\_  
NICOLE BRUNET  
Secrétaire adjoint



## Procuration

Par la présente, Société en commandite Gaz Métropolitain mandate la firme Urgel Delisle et Associés aux fins de présenter les documents concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'une latérale SCGM Champlain Bécancour.

Daté à Montréal, Québec


Ce 10 avril 2003

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE  
GAZ MÉTROPOLITAIN  
Par son commandité  
Gaz Métropolitain, inc.



---

Jacques Charron  
VP Exploitation



---

Nicole Brunet  
Secrétaire corporatif adjoint

